

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication : 25/10/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-10-6-5

Séance du mardi 18 octobre 2011

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES C414 C214 C114 APPROBATION DES OPERATIONS 2011 ET DELEGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2010-4-6-1 du 08/12/10 relative au Budget Primitif 2011 – C014 - Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.) et SIG,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8/2/1995,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide de l'opportunité et approuve pour 2011 en aménagement de rivières le programme exposé dans le rapport, pour un montant de 20 000 € TTC, accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage au Département et affecte les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées sur le Programme C414, imputation 0-4541-01-4541101-009 ;
- ❖ autorise le Président à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes pour les programmes de travaux figurant au rapport ;
- ❖ autorise le Président à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;

- ❖ approuve et programme les 4 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'annexe 2, pour un montant de subvention de 140 350,00 € et affecte les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés sur le Programme C214 chapitre 204 Fonction 61 Nature 20414, 2042 ou 20415 selon le bénéficiaire.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

Passage en CP	Programme d'intervention
18/10/2011	Programme rivières

**Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières**

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2009	4 500 000.00 €
Modification des AP en DM1	
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	4 500 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	4 437 360.00 €
2 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	20 000.00 €
Avancement du programme 2011	99%

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
SMARL (Largue)	20 000 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel		
Libellé de l'opération	Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant prévisionnel
BRETTEN: Mise en place d'un seuil	SMARL (Largue)	5 000.00 € TTC
CHAVANNES SUR L'ETANG : Franchissabilité du seuil du lavoir	SMARL (Largue)	15 000.00 € TTC

ANNEXE 2

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2011

Aménagements de rivières PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11183	DOLLERBAECHLEIN Programme de restauration du Dollerbaechlein - tranche 1 (2011-2012)	77 000,00	60%	46 200,00
ARC11184	SYNDICAT MIXTE DE L'ILL Aménagement des berges de l'Ill à MULHOUSE	105 000,00	70%	73 500,00
ARC11185	SIGOLSHEIM Aménagement hydraulique en amont du dessableur de la chapelle Sainte Anne	10 619,00	40%	4 250,00
ARC11186	AAPPMA ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE SAUSHEIM Renaturation de la gravière de SAUSHEIM	40 970,00	40%	16 400,00
			Total	140 350,00